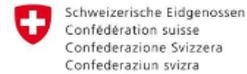




Projet d'Appui aux Processus
Electoraux du Burkina Faso
(PAPE-BF) 2019-2021
Pour des élections libres, transparentes, crédibles et inclusives



TERMES DE REFERENCE

Appel d'offres du PNUD pour le recrutement d'une OSC chargé du suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités de sensibilisation et de communication pour la participation citoyenne au processus électoral, avec un focus pour la promotion de la participation des jeunes et des femmes aux élections municipales de 2022

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le gouvernement du Burkina Faso a sollicité l'accompagnement du PNUD pour réussir les processus électoraux de 2020-2022. Faisant suite à cette sollicitation, une mission des Nations Unies a été initiée pour évaluer les besoins du processus électoral au Burkina Faso. Les conclusions de la Mission d'évaluation des Nations Unies ont conduit à la mise en place du Projet d'Appui aux Processus Électoraux du Burkina Faso (PAPE), avec des propositions d'actions qui ont pour finalité de permettre une conduite efficace, efficiente et pérenne d'un processus électoral libre, transparent, crédible et inclusif, conformément aux meilleures pratiques internationales.

Le PAPE s'articule autour de cinq composantes que sont :

- Composante I - Appui au renforcement des capacités et aux opérations électorales ;
- Composante II - Appui à l'éducation civique et à la sensibilisation pour une plus grande participation citoyenne ;
- Composante III - Appui à la prévention et à la gestion des conflits électoraux ;
- Composante IV- Appui à la participation politique des femmes et des jeunes ;
- Composante V - Coordination et Appui aux activités post-électorales.

Au titre des activités des composantes II et IV, il est prévu le recrutement d'OSC en vue de l'organisation d'activités de sensibilisation, pour la mise en œuvre de plans de sensibilisation et de communication pour la promotion de la participation des jeunes et des femmes aux élections municipales.

L'objectif général assigné aux OSC dans cette activité est de promouvoir et renforcer la participation politique des jeunes et des femmes aux élections municipales. De manière spécifique, elles doivent notamment :

- a) Sensibiliser les citoyens, en particulier les femmes et les jeunes, sur le devoir citoyen, les enjeux et l'importance de leur participation aux élections ;*
- b) Sensibiliser les populations sur les déterminants socio-économiques et culturels qui influencent négativement la participation politique des femmes et des jeunes ;*
- c) Sensibiliser les populations sur les violences basées sur le genre en période électorale ;*
- d) Sensibiliser les personnes déplacées sur l'importance et les procédures du vote ;*
- e) Déployer une campagne de sensibilisation électorale qui contribue à la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance ;*
- f) Dissuader la propagation des discours de haine et la diffusion de FakeNews ;*
- g) Promouvoir un esprit de paix et de tolérance à l'endroit des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap à travers tout le pays ;*

- h) Améliorer le taux de participation aux scrutins et sensibilisation des partis politiques au positionnement des femmes et des jeunes sur les listes de candidatures ;*
- i) Informer les électeurs sur les procédures de vote et prévenir des votes nuls, notamment par le mauvais marquage du bulletin de vote.*

La mission de cette OSC est prévue se dérouler avant les élections municipales de 2022 suivant les étapes suivantes :

1^{ère} étape 2021 :

- Sensibilisation des citoyens, en particulier les femmes et les jeunes, sur le devoir citoyen, les enjeux et l'importance de leur participation aux élections ;*
- Sensibilisations des populations à leur inscription sur les listes électorales*

2^{ème} étape 2022 :

- Sensibilisation des populations aux votes, aux fakes news et discours de haines, à l'acceptation des résultats dans un climat apaisé.*

Pour assurer le suivi évaluation des activités qui seront menées par ces OSC, il est prévu dans la composante IV du PAPE, et au titre du PTA 2021, l'Activité 4.1.8, de recruter un prestataire privé pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités de sensibilisation et communication, avec un focus pour la participation politique des jeunes et des femmes lors des élections municipales de 2022.

I. OBJECTIF

1.1. Objectif général

L'objectif général assigné au prestataire de services qui sera recruté est de « comparer les réalisations faites sur le terrain par les OSC aux prévisions et faire ressortir les ajustements à envisager et les réorientations » à travers le suivi technique sur terrain des activités déployées et leur évaluation.

1.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- j) Monitorer et apprécier le niveau de réalisation des activités ;*
- k) Apprécier la conformité des activités réalisées avec ce qui est prévu dans l'offre technique du prestataire et le plan de travail annuel du projet (PTA) ;*
- l) Apprécier de façon participative les performances d'exécution des activités de sensibilisation et de communication ;*
- m) Apprécier les résultats obtenus ;*
- n) Proposer les réajustements nécessaires ;*
- o) Tirer et capitaliser les enseignements pour les futures interventions.*

II. RESULTATS ATTENDUS

Les réalisations faites sur le terrain par rapport aux prévisions sont comparées ;
Les ajustements à envisager et les réorientations sont établis ;
Le suivi évaluation technique des activités est fait ;
L'appréciation du niveau de réalisation des activités est faite ;
L'appréciation de la conformité des activités réalisées avec ce qui est prévu dans l'offre technique et le PTA est faite ;
L'appréciation de façon participative les performances d'exécution des activités de sensibilisation et de communication est faite ;
L'appréciation des résultats obtenus est faite ;
Des propositions de réajustements sont faites ;
Tirer et capitaliser les enseignements pour les futures interventions.

III. PERIODE D'ACTIVITE

La présente mission est prévue pour une durée de 06 mois, renouvelables ; soit du 1^{er} juin au 31 décembre 2021.

IV. CONDITION D'ELIGIBILITE POUR PRENDRE PART A L'APPEL

Pour être éligible à prendre part au présent appel, il faut :

- être une organisation de la société civile dûment constitué;
- justifier de son statut en produisant les documents y afférents ;
- justifier d'une expérience avérée dans le domaine du suivi évaluation des activités de sensibilisation et d'éducation électorales.

V. CRITERES DE SELECTION

Les propositions seront évaluées sur la base des critères de sélection suivants avec le poids relatif de chacun des critères :

Critères	Notation
Pertinence de la proposition et potentiel à contribuer à atteindre les résultats poursuivis par le PNUD dans le cadre de ses domaines d'appui déclinés dans le contexte des présents termes de référence	30%
Expérience avérée dans le domaine du suivi évaluation des activités de sensibilisation et d'éducation électorale	30%
Démontrer des capacités en termes de ressources humaines et moyens logistiques pour conduire convenablement la mission	20%
Une offre financière détaillée pour mener la mission	20%

VI. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier à soumettre par les candidats intéressés devra être composé des éléments suivants :

- Une offre technique transmise déclinant :
 - o La ville du siège de la structure candidate ;
 - o L'approche méthodologique pour la mise en œuvre (procédé, collecte et traitement des données etc.) ;
 - o Le plan de suivi évaluation ;
 - o Un calendrier de mise en œuvre des activités ;
- Une offre financière détaillée, présentée séparément de l'offre technique ;
- Les statuts ou le récépissé de reconnaissance officielle de l'organisation ;
- Une présentation des profils des ressources humaines qui seront engagés sur l'activité.

Il est conseillé aux structures candidates de lire attentivement les TDRs avant de soumettre afin d'éviter toute erreur qui pourrait leur être préjudiciable.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés

VII. OPERATIONNALISATION DU PARTENARIAT

Le PNUD signera un accord de partenariat avec le partenaire retenu sur la base des critères définis ci-hauts. L'accord définira les axes du partenariat, le chronogramme des activités envisagées et leurs coûts, la durée du partenariat, la périodicité et la forme de rapportage technique et financier.

- Seules les candidatures retenues seront contactées.